

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 10 janvier 2022, à 19 h, par voie de visioconférence avec la plateforme Zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens, Claudia Tremblay et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2022-01

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté en ajoutant :

-
- 2.6 Ajout administrateur Clicséquor
 - 2.7 Remboursement Relais St-André, Résolution 2021-113
 - 3.1 Suivi patinoire
 - 8.1 Patrouille eau secourisme
 - 9.1 Suivi intersections rues Collège/Martel et Principale/Lamy
-

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal des séances du 6 et 22 (19h et 1915) décembre 2022
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire
- 1.9 Demande d'appui à Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
- 1.10 Publicité Guide du Marcheur, sentier Kapatakan

2 Finance

- 2.1 Paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2021
- 2.2 Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions inc.
- 2.3 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.4 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers Accélération – Rang St-Hilaire
- 2.5 Demande d'aide financière PRIMEAU pour l'usine de traitement des eaux usées

10 Loisirs et culture

- 10.1 Adhésion à culture Saguenay Lac-Saint-Jean
- 10.2 Représentant au Centre d'archives Domaine-du-Roy
- 10.3 Demande de don, comité de l'album des finissants et finissantes Cité Étudiante
- 10.4 Éveil Naissance, proposition de banc d'allaitement en plein air et route du lait
- 10.5 Mention de félicitations Maison des jeunes

12 Période de questions

13 Levée de l'assemblée

2022-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021, 22 DÉCEMBRE 2021 À 19 H ET 19 h 15

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux des séances du 6 décembre 2021, du 22 décembre 2021 à 19h et 22 décembre 2021 à 19h15.

La conseillère Madame Claudia Tremblay se joint à la séance à compter de 19 h 07.

2022-03

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 7 janvier 2022.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière a transmis au MAMAH tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires.

2022-04

DEMANDE D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier ;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présentes dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'ensemble des conseillers que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

2022-05 PUBLICITÉ ERMITAGE SAINT-ANTOINE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité de réserver un quart de page dans le Guide du marcheur pour le prix de quatre cent cinquante dollars (450 \$) plus les taxes applicables.

2022-06 PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière, Catherine Asselin, soit et est autorisée à effectuer, lorsque requis, le paiement des comptes courants et incompressibles budgétés pour l'année 2022, notamment :

- Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou liées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.) ;
- Les dépenses d'électricité et de chauffage ;
- Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dument été attribué par l'autorité compétente ;
- Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;

- Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux ;
- Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale ;
- Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité ;
- Les primes d'assurances ;
- Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec ;
- Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité.

2022-07 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS INC.

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean- Denis Martel et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels de gestion municipale pour l'année 2022 auprès de PG Solutions Inc. pour le prix de dix mille cent quatre-vingt-deux dollars (10 182\$) plus les taxes applicables.

2022-08 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 7 janvier 2022.

Une erreur de lecture a été commise lors de la lecture. La facture Maltais Ouellet pour réparation du tracteur au cout de 295.32 \$ a été lu. Celle-ci était une erreur car il s'agissait d'un reçu de paiement lors de la réception du chèque.

Eurofins	221.04 \$	19195
Fond d'information sur le territoire	10.00 \$	19196
Gabriel Martel	135.00 \$	19197
Mégaburo	75.82 \$	19198
Mégaburo	64.70 \$	19198
MRC DDR	41.99 \$	19199
MRC DDR	5 851.26 \$	19199
MRC DDR	1 560.07 \$	19199
Nutrinor	455.71 \$	19200
PG Solution	830.12 \$	19201
PG Solution	7830.95 \$	19201
PG Solution	1 521.12 \$	19201
WESCO	8 324.28 \$	19202
WESCO	2783.69 \$	19202

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2022-09 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- PROJETS PARTICULIERS ACCÉLÉRATION- RANG ST-HILAIRE

La municipalité a déposé en septembre dernier une demande au PAVL pour l'asphaltage du Rang St-Hilaire. Le projet a été refusé. Les membres du conseil souhaitent déposer à nouveau une demande au PAVL lors de la prochaine ouverture de dépôt de projet.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennal/triennal du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Catherine Asselin agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-André autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La conseillère Madame Annie Desbiens se joint à la séance à compter de 19 h 25.

2022-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;
- Le conseil autorise Catherine Asselin, directrice-générale et greffière-trésorière a signé tous les documents relatifs à la demande.

2022-11 AJOUT ADMINISTRATEUR CLIC SÉCUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à :

- retirer le nom de Madame Maude Tremblay, anciennement directrice générale et secrétaire-trésorière;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSécur – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur

l'entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

REMBOURSEMENT RELAIS ST-ANDRÉ, RÉSOLUTION 2021-113

Lors de la séance du 2 août 2021, le conseil a autorisé par la résolution 2021-113, un prêt remboursable sans intérêt de vingt-six mille sept cent cinquante-deux dollars et trente-trois cent (26 752.33 \$) au Relais St-André. Ce montant était relatif à la portion des taxes payées dans le projet du renouvellement des équipements pétroliers. Le paiement était dû lors remboursement de la remise de TPS et TVQ au Relais St-André.

Le remboursement du paiement en question a été effectué le 2021-01-09.

SUIVI PATINOIRE

Des citoyens ont demandé à obtenir plus de pelles pour déblayer la patinoire. Le conseil souhaite féliciter les employés des travaux publics pour leur entretien de la patinoire.

OFFRE PATROUILLE EAU SECOURISME

Une offre a été soumise au conseil. Elle s'inscrit dans les démarches des communautés bleues. L'offre est deux patrouilleurs de mai à aout afin de faire de la sensibilisation pour un cout d'environ 8 000 \$. Comme le conseil manquait d'information afin de juger cette offre pertinente, il demande à avoir plus d'information ainsi que demander aux municipalités voisines leur désir de se regrouper. Un suivi sera fait à la prochaine séance.

SUIVI INTERSECTIONS RUES PRINCIPALE/LAMY ET MARTEL/COLLÈGE

Des citoyens ont exprimé que la visibilité était difficile dans les intersections des rues Collège/Martel et Principale/Lamy. Une vérification avait déjà été fait par les employés municipaux. Suite à la vérification, ils avaient constaté que la visibilité était correcte. Le conseil demande tout de même à ce que des mesures supplémentaires soient mises en place afin de faciliter l'utilisation des intersections et bonifier ceux déjà en place.

2022-12 ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard d'adhérer à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une montant de cent dollars (100 \$).

2022-13 REPRÉSENTANT AU CENTRE D'ARCHIVES DOMAINE-DU-ROY

ATTENDU QUE suite à l'élection du 7 novembre 2021, le siège de représentant au centre d'archives Domaine-du-Roy est vacant.

POUR CE MOTIF, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité :

QUE Monsieur Rémi Brassard soit mandaté représentant de la municipalité au centre d'archives Domaine-du-Roy

2022-14 AIDE FINANCIÈRE À LA CITÉ ÉTUDIANTE – ALBUM DES FINISSANTS

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été reçue pour l'album des finissants de la Cité Étudiante de Roberval;

ATTENDU QUE plusieurs jeunes de la municipalité fréquentent l'établissement.

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay d'offrir un don de cinquante dollars (50 \$) à la Cité Étudiante de Roberval.

2022-15 DEMANDE CIUSSS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – ROUTE DU LAIT

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et unanimement résolu ou résolu à la majorité que : La municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean s'engage à :

1. prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;
2. identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir;
3. rendre disponible ou aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille;
4. intégrer aux politiques existantes, comme une politique familiale par exemple, l'engagement de la municipalité à soutenir l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cet engagement tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante);
5. adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés.

2022-16

DEMANDE ÉVEIL NAISSANCE – BANC D'ALLAITEMENT

CONSIDÉRANT QU'une offre pour des bancs d'allaitement en plein air a été envoyée au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le banc sera fourni par l'organisme Éveil Naissance;

CONSIDÉRANT QUE la structure de béton nécessaire à l'installation devra être réalisée par et au coût de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage hivernal du banc devra être fait par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible aux besoins des familles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que deux emplacements seraient propices à l'installation, tel que le parc de la chute et le parc jardin.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande de deux bancs d'allaitement à l'organisme Éveil Naissance.

2022-17

MENTION DE FÉLICITATIONS MAISON DE JEUNES

Le conseil municipal souhaite faire une mention de félicitations à la Maison de jeunes pour leur activité *Une petite pensée pour nos aînés de 80 ans et +*. Cette activité a été fort appréciée de la communauté. L'activité consistait à distribuer des boîtes de pâtisseries faites par les jeunes aux personnes âgées de la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de leur acheminer cette mention de félicitations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

2022-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h31.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec